

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

| dont le Conseil doit être composé | En exercice | Qui assistent à la séance | Qui ont pris part à la délibération |
|-----------------------------------|-------------|---------------------------|-------------------------------------|
| 48 | 48 | 39 | 44 |

N° 190/2018

OBJET : Travaux de trottoirs (urbanisation) sur la commune de Venerque - Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental

L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Jean CHENIN donne procuration à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M^{me} Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la délibération prise le 05/06/2018 et visée le 08/06/2018 concernant les travaux d'urbanisation sur la RD 35 à Venerque.

Il précise qu'une étude complémentaire a été nécessaire et que le projet a été modifié.

L'étude de sol réalisé par GEOTEC le 19/07/18 donne des sujétions d'exécution pour la réalisation de micropieux.

La Communauté de Communes BASSIN AUTERIVAIN HAUT-GARONNAIS envisage donc, pour le compte de la commune de VENERQUE, la mise en sécurité des piétonniers le long de la route départementale N°35 (avenue Loup Saut) de l'avenue du Moulin Vieux au pont de la Hyse (avenue des Pyrénées). Cet aménagement s'inscrit dans la continuité des travaux d'urbanisation déjà réalisés de l'avenue du Moulin vieux vers GREPIAC. Cette liaison assurera une continuité des cheminements piétons via l'avenue des Pyrénées vers la mairie et le centre du village (écoles et commerces).

Dans le cadre d'une opération programmée, le département prendra en charge la réfection de la couche de roulement en enrobé de la route départementale.

Les travaux ont été estimés par le bureau d'études à 205 000.00 € HT

Monsieur le président propose de demander une aide financière à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Il précise qu'une convention devra être signée avec le département pour la réalisation de travaux sur l'emprise départementale.

Nature des travaux :

Cheminements piétons

- Un trottoir de 1.40 m sera aménagé sur l'accotement de la route départementale. Pour assurer la stabilité du trottoir et conserver le profil en travers de la route départementale, une longrine ancrée dans le talus sera réalisée.

Traitement des sols

- Les cheminements piétons seront réalisés en béton balayé
- Les revêtements de la route départementale seront repris en enrobés par les services du département

- Une solution profonde de type micropieux est envisagée, le dimensionnement définitif devra être réalisé par l'entreprise retenue pour les travaux ou dans le cadre d'une mission G3 géotechnique.

Gestion des eaux de pluie

- Les eaux pluviales de la voirie seront collectées par l'intermédiaire d'avaloirs et canalisées vers la conduite enterrée en contre bas de la route départementale

Passage du pont de la HYSE

- Les services du département ont accepté le principe de rétrécissement de la largeur de la voie au niveau du pont. La largeur de 7m environ sera portée à 6m minimum ce qui permet un élargissement du trottoir actuel de 1m à 1,50m. L'élargissement du trottoir ne sera réalisé que d'un seul côté de la voie (côté gauche vers le centre du village)
- Lors du déplacement des bordures du pont une attention particulière sera portée à la réalisation de travaux pour conserver l'étanchéité du pont.
- Pour l'ouvrage d'art : les bordures seront découpées par sciage, l'étanchéité du pont devra être reconstituée et la réfection du trottoir se fera sur toute la largeur avec un revêtement étanche de type asphalte.

Bordures et caniveaux

- Les bordures et caniveaux seront positionnés en limite de chaussée pour conserver la largeur de roulement actuelle

Réseau d'assainissement

- Il n'y a pas de réseau d'eaux usées dans la partie concernée par le projet

Réseau de télécommunication

- Il y a un réseau enterré en bordure de la route départementale qui n'est pas impacté par le projet et une artère aérienne du côté opposé au trottoir à réaliser.
- Il n'est pas prévu d'apporter de modifications au réseau actuel

Réseau d'eau potable

- Le réseau d'eau potable a été refait par la Mairie et n'est pas impacté par le projet.
- La Mairie n'a pas prévu d'intervention sur le réseau existant

Réseaux électriques (haute et basse tension)

- Il existe un réseau électrique haute tension enterré en bordure de la route départementale du côté du trottoir à aménager et un réseau aérien basse tension du côté opposé.
- Il n'est pas prévu par la mairie d'apporter des modifications sur le réseau électrique basse tension.

Réseau d'éclairage

- Il existe un point lumineux sur un support en béton dans la zone concernée.
- La Mairie a fait une demande au Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne pour renforcer l'éclairage de la voie dans la zone concernée.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention pour les travaux de trottoirs sur la commune de Venerque tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention avec le Conseil Départemental afin d'effectuer les travaux sur l'emprise départementale.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS